

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2022/030**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 26 : DIVERS**

**1. DEMANDE DE SOUTIEN À LA RÉGION GRAND-EST POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS PAYSAGERS ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DANS LA TRAVERSÉE D'EICH**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- sollicite une aide financière de la région Grand-Est au titre des travaux d'aménagements qualitatifs paysagers et d'amélioration du cadre de vie dans la traversée de l'agglomération de Sarralbe sur une longueur de 2,7 kilomètres à Eich,
- sollicite une aide financière régionale de 10 % (soit 139 263 €) du montant estimatif des travaux d'aménagements qualitatifs de la traversée d'Eich qui s'élèvent à 1 392 634,62 € soit 1 671 161,54 € TTC,
- adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses en euros HT

Travaux d'aménagements qualitatifs :	1 350 811,89
Mission SPS :	4 000,00
Frais de maîtrise d'œuvre :	37 822,73
Total :	1 392 634,62

Recettes en euros

Région :	139 263,00
Commune de Sarralbe :	1 253 371,62
Total :	1 392 634,62

- autorise M. le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer la demande d'aide financière auprès de la Région Grand-Est.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2022

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 mars 2022  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT